



Renseignements pratiques

#Hébergement-Restoration

#Frais pédagogiques

Hébergement :

- ✓ Élèves du secondaire et apprentis mineurs : Internat "Nord"

Surveillance par des assistants d'éducation et des maîtres au pair

- ✓ Étudiants, apprentis majeurs et adultes (selon les disponibilités) : Internat "Sud"

Présence d'un encadrant

Les personnes hébergées pourront bénéficier de chambres confortables à partager.

Toute personne interne doit se munir de ses propres draps, couette, oreiller et linges de toilette.

Restauration :

- ✓ La restauration fonctionne du lundi matin au vendredi soir inclus.

- ✓ Les apprenants majeurs qui souhaitent rester à l'ENILV le week-end**, après en avoir fait une demande auprès de la direction, auront accès à une cuisine équipée d'un micro-onde, de plaques chauffantes et d'un réfrigérateur.

** Tarif week-end : 13,65€ pour deux nuitées pour les BTS en voie scolaire, apprentis majeurs et stagiaires.



TARIFS

Hébergement



Formations secondaires

½ pension

754,66€/an

Internes

1972,71€/an



BTSA

½ pension

947,94€/an

Internes

2581,34€/an



Apprentis, stagiaires CFPPA

½ pension

29,04€/semaine

Internes

93,85€/semaine

Consultez la
fiche
complète :





INFOS PRATIQUES



212, Rue Anatole France
74800 La Roche sur Foron



Gare SNCF à 5 min



Autoroute à 3 min
Voie rapide à 3 min

Frais de scolarité :

Voie scolaire : Les études sont gratuites

Apprenti - formation continue : Formation en charge avec rémunération possible selon le statut (*sauf pour les personnes finançant elles-mêmes leur formation*).

Frais d'équipement :

# Voie scolaire : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année BTSA BIOQUALIM.....	143,69€
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année BTSA ANABIOTEC.....	38,68€
2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Term G.....	24,32€
2 ^{nde} pro ABIL*.....	150€
1 ^{ère} et Term Bac Pro LCQ.....	43,11€
1 ^{ère} et Term Bac STL.....	54,16€
Kit équipement de laboratoire nouvel entrant.....	54€/cycle

Apprenti - formation continue : Nous contacter

Bourse :

- ✓ **Élève du secondaire** : la demande s'effectue dès la rentrée ou en début d'année scolaire auprès de l'école. Les bourses sont attribuées en fonction du barème national établi par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
- ✓ **Étudiants** : la demande s'effectue auprès des services du CROUS (dossier social étudiant).

Assurances :

Voie scolaire :

Sécurité Sociale : tous les nouveaux étudiants y seront affiliés automatiquement.

Accidents du travail : pour les accidents corporels (lors d'activités, d'enseignement, ou au cours du trajet domicile-travail), les apprenants bénéficient d'un régime accident du travail des salariés agricoles institués par les articles 1144 et suivants du Code Rural.

Assurance scolaire : protège les apprenants contre les dommages causés ou subis à l'école. Elle est obligatoire pour toutes les activités facultatives (visites, projets, sorties,...) organisées par l'établissement.

Apprenti - formation continue : les apprentis sont affiliés au régime de leur entreprise d'accueil et bénéficient du régime accident du travail lié. Les stagiaires de la formation continue sont affiliés au régime de la formation professionnelle et bénéficient du régime accident du travail lié.

Sur place :



Foyer



Laverie

Intégré à l'internat

2 machines à laver
5kg et 10kg
(payant)

Salle de détente

Activités y sont organisées
au cours de l'année

Sèche-linge
(payant)



CONTACTS



04 50 03 01 03



enilv@educagri.fr



www.enilv-alpes.fr

